COMPTE RENDU DE REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MAI 2018

Le vendredi 25 mai deux mil dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize avril s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUSSOUL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Jean-Jacques DUSSOUL ; Kathia LAURENTIN ; Sabrina LIROT ; Francis BODIN ; Lydie COUSIN ; Angélique GENDRAULT ; Nicolas MORIN ; Marie-Josèphe NERBUSSON ; Pierre PETREAU

Excusés : Philippe PETREAU donne pouvoir à Nicolas MORIN

Secrétaire de séance : Kathia LAURENTIN

- Approbation du compte rendu de réunion du 20 avril 2018
- Etude de devis pour l'installation de jeux pour enfants
- Délibération pour la fermeture d'une classe du regroupement pédagogique intercommunal
- Avis concernant l'installation d'une machine à pain à Massognes
- Demande de lot de l'association du club des boulistes de Jarzay
- Devis de M.Marteau Joël pour l'inauguration de la mairie le 23 juin
- Question diverses

Aucune objection n'est formulée sur le compte rendu de réunion du 20 avril 2018

I - Etude de devis pour l'installation des jeux pour enfants

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'installation d'une pyramide pour enfant et présente des devis.

VEDIF :	Pyramide de 2.50m : 2811.00€ HT soit 3373.20€ TTC Pyramide de 3.50m : 6115.00€ HT soit 7338.00€ TTC
PCV COLLECTIVITES :	Pyramide de 3m : 6465.00€ HT soit 7758.00€ TTC Pyramide de 5m : 8275.00€ HT soit 9930€ TTC
KASO :	Pyramide de 3m : 6175.00€ HT soit 7410.00€ TTC Pyramide de 5m : 10 940.00€ HT soit 13 128.00€ TTC

Le conseil municipal décide de retenir la pyramide de 5 mètres de l'entreprise PCV Collectivités pour un montant de 8275.00€ HT soit 9930.00€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

II - Délibération pour la fermeture d'une classe du regroupement pédagogique intercommunal

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier de l'académie de Poitiers, concernant la fermeture du 8ème poste du regroupement pédagogique intercommunal dispersé, Cherves/Cuhon/Maisonneuve/Massognes/Vouzailles.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette décision.

Après délibération, les membres du conseil à 8 voix CONTRES et 2 ABSENTIONS s'opposent à la fermeture du 8ème poste du regroupement pédagogique intercommunal et précise qu'il est dommage que la commune soit consultée alors que la décision est déjà actée.

III - Avis concernant l'installation d'une machine à pain à Massognes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la boulangerie la Briole de Neuville propose d'installer une machine à pain. Celle-ci pourrait être mise en place au niveau de l'ancienne cabine téléphonique, proche du porche place de la liberté.
La commune aura à sa charge la fourniture de l'électricité pour environ 100€/an. En contrepartie le boulanger financera une annonce dans le bulletin municipal et fournira du pain gratuitement pour une manifestation.

Après délibération, le conseil décide à 6 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSENTIONS
- D'installer la machine à pain
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif cette affaire.

IV - Demande de lot de l'association du club des boulistes de Jarzay

Le club des boulistes de Massognes a sollicité la commune pour une demande de lot, lors de la randonnée semi nocturne organisée le samedi 2 juin 2018.
Le conseil accepte de donner un lot. Celui-ci reste à définir.

V - Devis de M.MARTEAU Joël pour l'inauguration de la Mairie le 23 juin 2018

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur MARTEAU pour le cocktail lors de l'inauguration de la mairie. Celui-ci propose 7 mignardises par personne à 5.80€ comprenant :

- 1 Verrine de foie gras
- 1 Verrine de saumon fumé
- 3 Toasts froids
- 2 Mignardises sucrées

Monsieur le Maire va demander d'autres devis auprès des traiteurs avoisinants pour comparer les tarifs.

Questions diverses

- **Etang Mercure**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré Monsieur LIGER qui souhaiterait créer une association de pêche afin de reprendre l'étang Mercure. Les conseillers attendent de sa part de connaitre le statut de l'association avant de prendre une décision.

- **Terrain à Didier BOUSSICAULT**

Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Didier BOUSSICAULT, qui lui a dit que son terrain en face la mairie d'une superficie d'environ 1000 m² était toujours à vendre. Celui-ci propose que la commune lui fasse

une offre. Après réflexion les membres du conseil aimeraient qu'il y ait un accès depuis la route jusqu'au terrain bétonné ; ils demandent à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de Monsieur Didier BOUSSICAULT.

- **Autorisation spéciales d'absence pour évènements familiaux**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'autorisations spéciales d'absence qui avait été voté lors de la réunion de conseil du 02 mars 2018.
Les membres du Comité technique lors de la réunion du 23 avril 2018 ont émis :

- un avis partagé de la part des membres des représentants du personnel
- un avis favorable pour les représentants des élus.

Ils demandent que des autorisations spéciales soient accordées en cas d'adoption et pour garde d'enfant malade.

Les membres du conseil souhaitent en délibérer lors d'une prochaine réunion et dans un délai de 2 mois.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Tous les membres présents ont signé le registre.

DUSSOUL Jean-Jacques	LAURENTIN Kathia	LIROT Sabrina
BODIN Francis	COUSIN Lydie	GENDRAYULT Angélique
MORIN Nicolas	NERBUSSON Marie-Josèphe	PETREAU Pierre